



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'éducation nationale externe

Section :

- **Education développement et apprentissage**
- **Education développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Frédérique WEIXLER, Présidente du jury

Table des matières

Avant-propos et remerciements	2
Introduction.....	3
I) Statistiques du concours	3
II) Les épreuves, le jury et les attendus du concours	8
III) Les attendus du concours.....	10
Bilan qualitatif.....	12
Épreuve 1 : Connaissance du système éducatif	16
SUJET.....	16
Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDA	18
Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDO.....	18
Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé	19
Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (documents joints en annexe)	20
SUJET.....	20
Questions spécifiques aux candidats EDA :	22
Questions spécifiques aux candidats EDO :	22
Quatrième question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :	22
Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDA	23
Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDO.....	23
Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé.....	24
Les statistiques de l'admission	29
Données statistiques du concours externe	29
Nombre d'inscrits – de présents – d'admissibles – d'admis.....	30
Comparaison 2019 – 2020.....	30
Remarques générales sur les épreuves d'admission.....	31
Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN dans sa spécialité (EDO ou EDA).....	33
Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN dans sa spécialité (EDA ou EDO).....	35
Annexes	38

Avant-propos et remerciements

L'organisation d'un concours repose sur un travail d'équipe et un climat de confiance entre les différents acteurs. La session du concours externe de recrutement de psychologue de l'Éducation nationale a permis de l'éprouver tout particulièrement compte-tenu du contexte sanitaire qui en a bouleversé le déroulement. Éprouver c'est à la fois vérifier la valeur, la qualité, mettre en pratique, apprécier, connaître par une expérience personnelle, ressentir, faire la preuve, traverser une difficulté. Ce concours fut sans doute tout cela à la fois et avant tout une mission de service public.

Au nom du directoire et de l'ensemble des membres du jury, je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe du lycée Jacques Callot qui a accueilli les épreuves orales de ce concours pour la première fois : Madame la Provisoire, Madame la Gestionnaire, et le référent informatique. Tous se sont mobilisés avec compétence et discrétion pour offrir aux candidats comme aux membres du jury des conditions d'accueil et de travail d'une qualité exceptionnelle.

Mes remerciements très vifs vont également au recteur de l'académie de Nancy-Metz qui nous a honorés de sa visite, à ses services notamment celui des examens et concours, ainsi que les appariteurs et le service informatique, pour l'aide constante qu'ils nous ont apportée dans la préparation, l'organisation et le déroulement de ce concours.

Je remercie les services de la direction générale des ressources humaines, tout spécialement les gestionnaire du concours qui par son efficacité et sa disponibilité a grandement facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves. Je souhaite citer également le sous-directeur et son équipe qui ont permis de tenir des entretiens en visioconférence en intervenant en temps réel lorsque ce fut nécessaire ainsi que les équipes des rectorats concernés par les visioconférences qui ont assuré des conditions sereines de passation.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres du jury qui tout au long de la semaine et jusqu'à la réunion d'harmonisation ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et de bonne humeur. J'adresse bien entendu des remerciements particuliers aux membres du directoire pour leur contribution déterminante, collégiale, énergique et très professionnelle à la préparation et au déroulement sécurisé du concours.

Enfin je remercie tous les candidats qui ont vécu une session quelque peu perturbée par l'épidémie et qui ont participé avec sérieux, implication et courtoisie aux épreuves. Je souhaite à tous un parcours professionnel épanouissant.

Frédérique Weixler

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Présidente du concours

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2020 ainsi que des conseils aux candidats pour la préparation de la prochaine session. Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets.

Dans ce rapport nous utiliserons les acronymes suivants :

- PsyEN pour psychologues de l'Éducation nationale ;
- EDO pour Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle ;
- EDA pour Éducation, Développement et Apprentissages .

En outre le terme candidat(s) sera utilisé de façon neutre et générique et inclura les candidates et les candidats.

Le cadre réglementaire de la session 2020 fut celui de l'arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation de ce concours, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

En revanche la situation sanitaire - notamment le confinement - a entraîné un report de trois mois des épreuves orales.

I) Statistiques du concours

Session 2020	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	105	55
Candidats inscrits		
Femmes	669	427
Hommes	33	62
Total	702	489
Candidats présents		
Femmes	276	178
Hommes	14	20
Total	290	198
Candidats admissibles		
Femmes	200	99
Hommes	8	12
Total	208	111
Candidats Admis		
Femmes	100	52
Hommes	5	3
Total	105	55

Résultats aux diverses épreuves

Moyennes (/20) obtenues :

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	12,79	12,50
Étude de dossier	13,14	13,34
Admis		
Analyse d'une problématique	15,27	15,40
Étude d'une situation	15,22	15,53

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	19,95 – 03,95	17,50 – 06,85
Étude de dossier	18,40 – 09,20	17,25 – 0,95
Admis		
Analyse d'une problématique	20,00 – 09,00	20,00 - 07,00
Étude d'une situation	19,20 – 09,00	20,00 – 09,60

Moyenne d'âge des candidats inscrits :

Discipline recrutement	Lbc Spe	Moyenne de Age (à l'inscription)
0011X	PSYEN EDA	32
0012X	PSYEN EDCOSP	34
Total général		33

Moyenne d'âge des candidats admis :

Discipline recrutement	Lbc Spe	Moyenne de Age (à l'inscription)
0011X	PSYEN EDA	31
0012X	PSYEN EDCOSP	31
Total général		31

Origines professionnelles des candidats inscrits :

Lbc Spe	Lbl Profession	NB	%
PSYEN EDA	AG NON TIT FONCT HOSPITAL	14	1,99%
	AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	6	0,85%
	AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	77	10,97%
	AG.TITULAIRE F.P.HOSPITALIERE	5	0,71%
	AG.TITULAIRE F.P.TERRITORIALE	2	0,28%
	ASSISTANT D'EDUCATION	11	1,57%
	CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	81	11,54%
	CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	19	2,71%
	CONTRACT MEN ADM OU TECHNIQUE	3	0,43%
	CONTRACTUEL 2ND DEGRE	67	9,54%
	CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	2	0,28%
	ENS.STAGIAIRE 2E DEG. COL/LYC	1	0,14%
	ENSEIG NON TIT ETAB SCOLETR	2	0,28%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA CNED)	12	1,71%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA MO.UNIV)	3	0,43%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA PRIVEE)	1	0,14%
	ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	60	8,55%
	FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	5	0,71%
	INSTITUTEUR	2	0,28%
	INSTITUTEUR SUPPLEANT	1	0,14%
	MAITRE AUXILIAIRE	2	0,28%
	MAITRE DELEGUE	1	0,14%
	MILITAIRE	1	0,14%
	PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	9	1,28%
	PERS FONCTION PUBLIQUE	14	1,99%
	PERSONNEL D'INSPECTION	1	0,14%
	PROFESSEUR ECOLES	26	3,70%
	PROFESSIONS LIBERALES	77	10,97%
	SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	2	0,28%
	SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	50	7,12%
	SANS EMPLOI	142	20,23%
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	1	0,14%	
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	2	0,28%	
Total général		702	100,00%

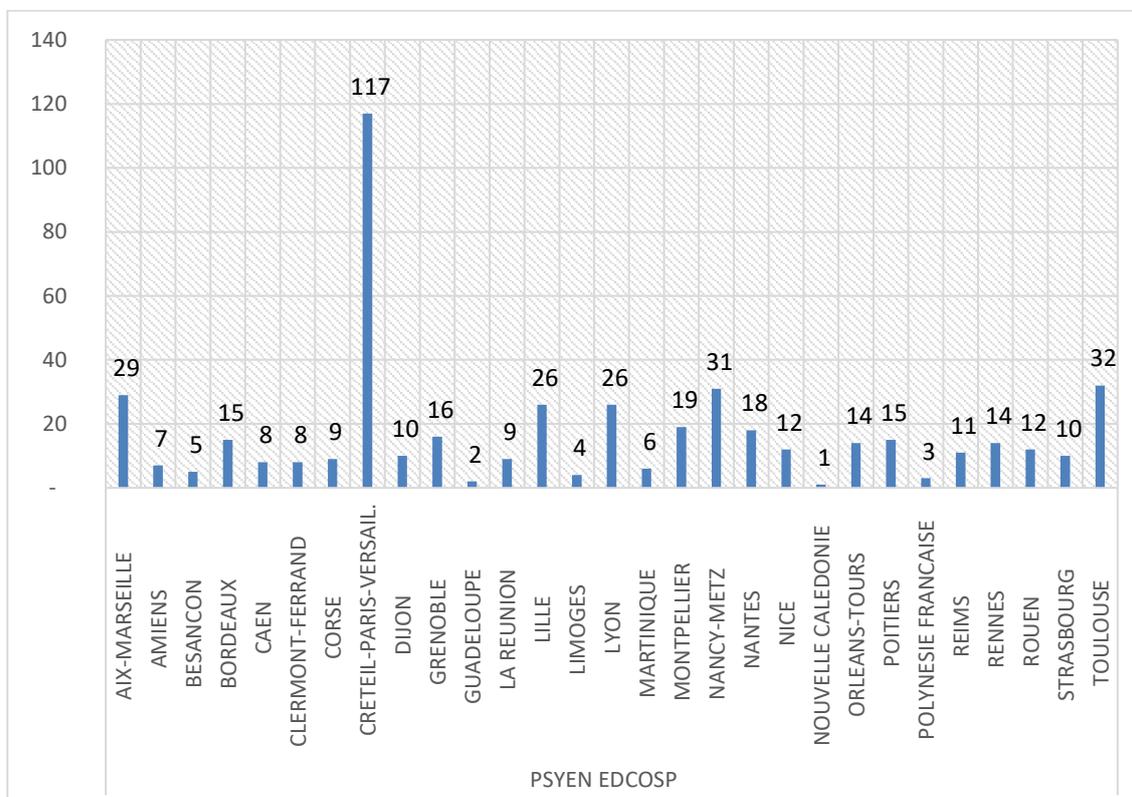
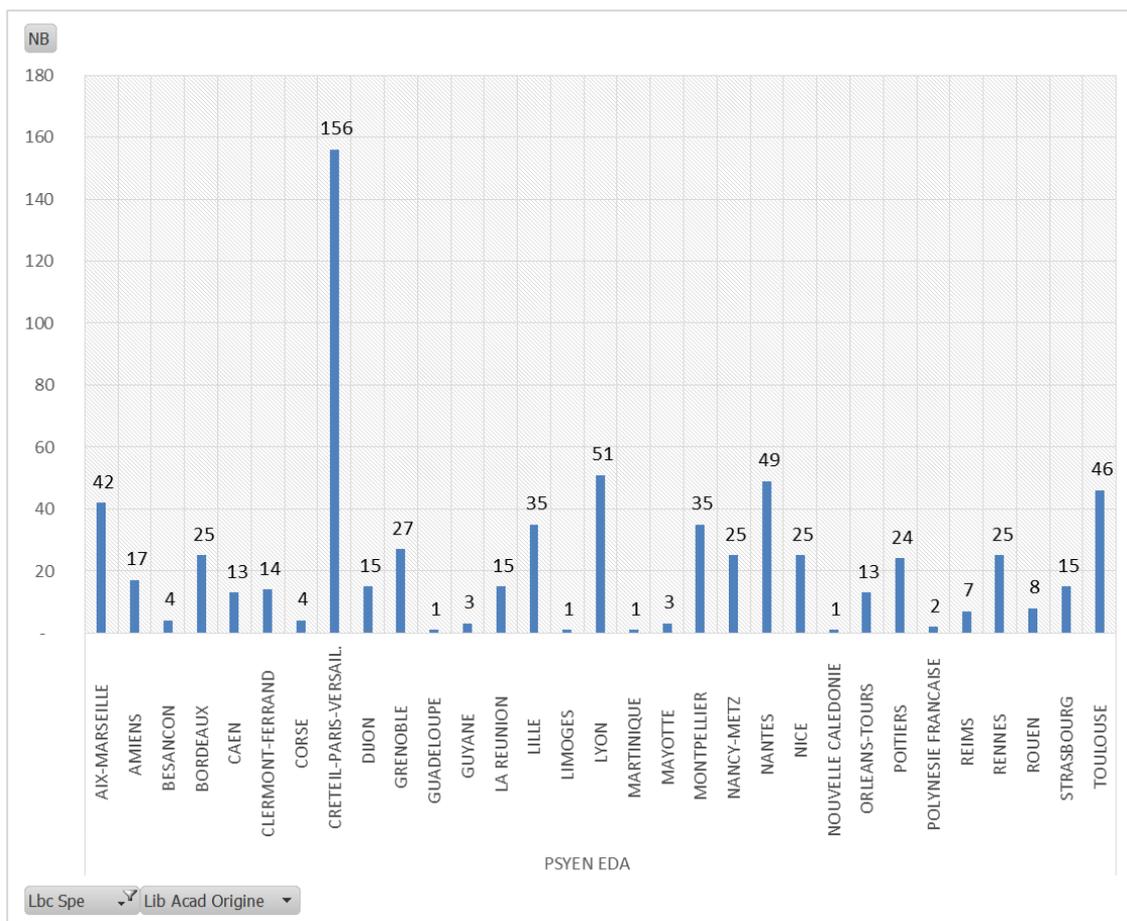
Lbc Spe	Lbl Profession	NB	%
PSYEN EDCOSP	ADJOINT D'ENSEIGNEMENT	1	0,20%
	AG NON TIT FONCT HOSPITAL	1	0,20%
	AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	4	0,82%
	AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	25	5,11%
	AG.TITULAIRE F.P.HOSPITALIERE	1	0,20%
	AG.TITULAIRE F.P.TERRITORIALE	4	0,82%
	AGREGE	1	0,20%
	ASSISTANT D'EDUCATION	18	3,68%
	CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	34	6,95%
	CERTIFIE	1	0,20%
	CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	67	13,70%
	CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR	1	0,20%
	CONTRACT MEN ADM OU TECHNIQUE	1	0,20%
	CONTRACTUEL 2ND DEGRE	97	19,84%
	CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	1	0,20%
	CONTRACTUEL INSERTION (MGI)	1	0,20%
	CPE	1	0,20%
	ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	3	0,61%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA CNED)	4	0,82%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA MO.UNIV)	3	0,61%
	ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	25	5,11%
	FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	10	2,04%
	MAITRE AUXILIAIRE	2	0,41%
	PERS ADM ET TECH MEN	2	0,41%
	PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	1	0,20%
	PERS FONCTION PUBLIQUE	8	1,64%
	PROF DES ECOLES STAGIAIRE	1	0,20%
	PROFESSEUR ECOLES	3	0,61%
	PROFESSIONS LIBERALES	24	4,91%
	SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	3	0,61%
	SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	34	6,95%
SANS EMPLOI	106	21,68%	
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	1	0,20%	
Total général		489	100,00%

Origines professionnelles des candidats admis :

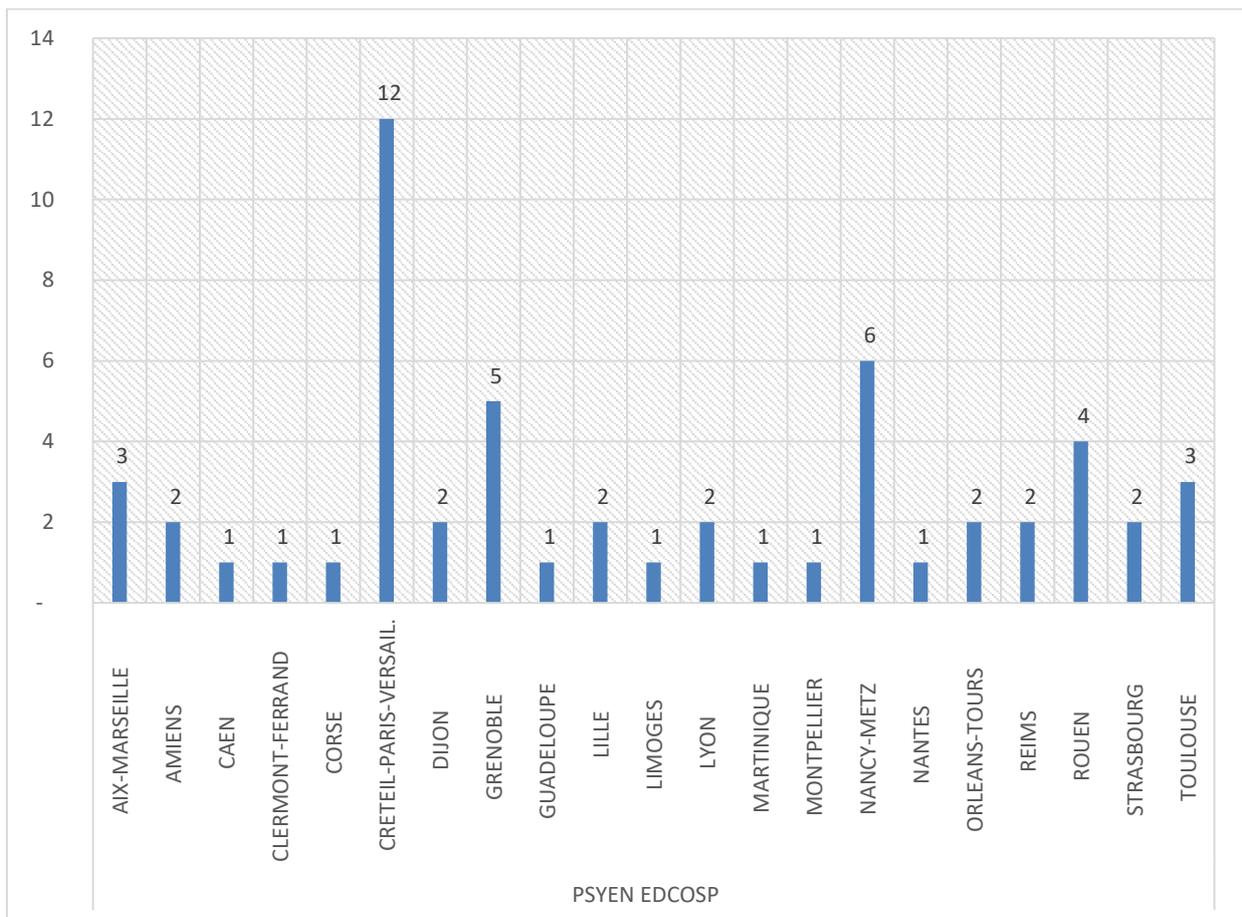
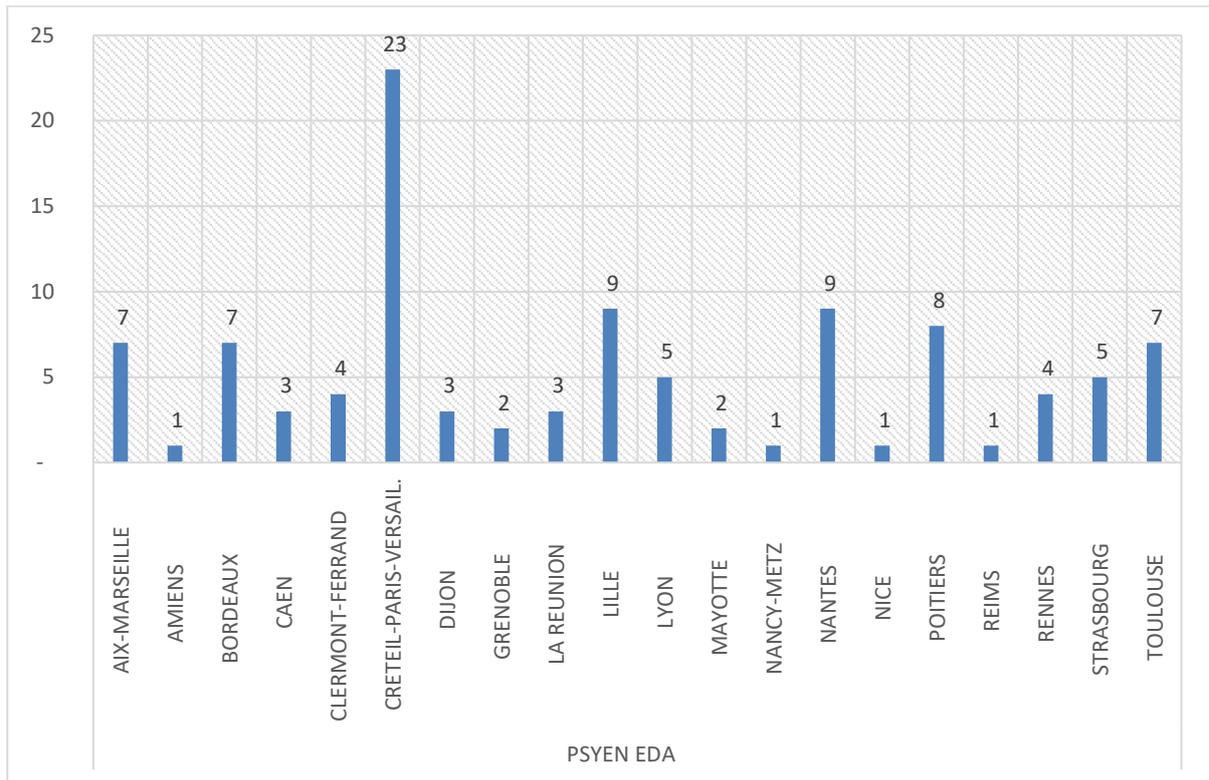
Lbc Spe	Lbl Profession	NB	%
PSYEN EDA	AG NON TIT FONCT HOSPITAL	4	3,81%
	AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	1	0,95%
	AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	20	19,05%
	AG.TITULAIRE F.P.HOSPITALIERE	1	0,95%
	CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	5	4,76%
	CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	3	2,86%
	CONTRACTUEL 2ND DEGRE	14	13,33%
	CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	1	0,95%
	ENSEIG NON TIT ETAB SCOLETR	1	0,95%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA CNED)	2	1,90%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA MO.UNIV)	1	0,95%
	ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	14	13,33%
	FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	1	0,95%
	PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	1	0,95%
	PERS FONCTION PUBLIQUE	1	0,95%
	PROFESSEUR ECOLES	8	7,62%
	PROFESSIONS LIBERALES	8	7,62%
	SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	3	2,86%
	SANS EMPLOI	16	15,24%
Total général		105	100,00%

Lbc Spe	Lbl Profession	NB	%
PSYEN EDCOSP	AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	4	7,27%
	ASSISTANT D'EDUCATION	3	5,45%
	CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	1	1,82%
	CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	19	34,55%
	CONTRACTUEL 2ND DEGRE	20	36,36%
	ETUD.HORS ESPE (PREPA CNED)	1	1,82%
	ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	2	3,64%
	MAITRE AUXILIAIRE	1	1,82%
	SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	1	1,82%
	SANS EMPLOI	3	5,45%
Total général		55	100,00%

Origines Académique des candidats inscrits :



Origines Académique des candidats admis :



II) Les épreuves, le jury et les attendus du concours

Les épreuves d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent deux épreuves écrites communes aux deux spécialités (EDA et EDO).

Connaissance du système éducatif

La première porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 1.

À partir de la présentation de dispositifs, programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

L'épreuve doit permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

Étude de dossier

La seconde épreuve consiste en une étude de dossier et porte sur la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de 4 heures, elle est dotée d'un coefficient 3 pour le concours externe

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat est conduit à faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les capacités du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise.

Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

Analyse d'une problématique

Première épreuve : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes)

Coefficient 3

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.

Le dossier est transmis au directoire par voie électronique au moins quinze jours avant la date de début des épreuves d'admission. À partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions dans le cadre de la spécialité choisie et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

Étude de situation

Seconde épreuve : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Coefficient 3

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet, tiré au sort, comporte des questions conduisant le candidat à formuler différentes hypothèses.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat au dialogue, à proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.

La composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2020, la répartition par corps d'origine était la suivante :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	25	14	39
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	13	11	24
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE		2	2
PERSONNEL DE DIRECTION	2		2
MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES	1		1
Total général	41	27	68

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	9	6	15
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	4	2	6
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE	1	1	2
PERSONNEL DE DIRECTION	1	1	2
MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES	1		1
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL		1	1
Total général	16	11	27

Les commissions chargées d'évaluer les candidats comportent toutes au moins un psychologue. L'organisation a privilégié autant que possible la mixité professionnelle (un psychologue et un personnel d'encadrement) et de genre (femme/homme)).

III) Les attendus du concours

Le concours de PsyEn externe répond à plusieurs exigences

Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées dans les différentes épreuves. De même leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...) et une capacité à construire une problématique à partir des sujets et questions proposés.

Un recrutement de psychologues de l'éducation nationale

Le jury rappelle que « les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise. (Décret 2017-120 du 1er février 2017) »

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017). Une connaissance du référentiel de connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation est également appréciée.

Le jury s'attend à ce que les candidats connaissent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles), les procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, les parcours de scolarisation possibles, les partenaires internes et externes et les outils du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et d'admission constituent des occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEn dans le système éducatif.

Il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront notamment à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, comptes-rendus etc.

Un concours externe

Le jury est bien conscient que les candidats ne disposent pas forcément d'une expérience qui permet une connaissance détaillée du fonctionnement « interne » du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation rigoureuse au concours et la mobilisation pertinente des connaissances et compétences acquises notamment lors de leur formation et d'expériences diverses doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de ce potentiel au cours des différentes épreuves sous des angles complémentaires.

Bilan qualitatif

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, savoir-être, et connaissances utiles voire nécessaires - à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront d'ailleurs avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle, notamment la psychologie cognitive. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les pratiques.

Les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes réglementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif peuvent la traduire aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité à se projeter dans le métier de PsyEN, à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteurs des valeurs républicaines et membres à part entière des équipes éducatives. Le jury est attentif à la compréhension des missions du Psy EN, notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue de l'Éducation nationale et non de psychologue dans l'Éducation nationale.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs et de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives.

L'expression d'une motivation authentique pour les missions de PsyEN et un attachement aux valeurs du service public constituent des points d'appui importants pour valoriser son propos.

Conseils aux candidats valables pour les quatre épreuves

Les questions du jury, à l'écrit comme à l'oral, visent à approfondir leur connaissance du candidat et appréhender son mode de fonctionnement professionnel, il est donc plus utile d'être authentique et de faire preuve de sincérité envers le jury.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille aux candidats de mesurer les enjeux réels de la situation proposée afin de pouvoir s'appuyer sur la compréhension des différentes approches possibles. Trop souvent le candidat décrit à nouveau la situation sans expliciter de manière critique les éléments donnés. D'une manière générale, s'entraîner à la problématisation permet lors du concours d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités.

Les candidats sont incités à argumenter et à ne pas réfugier dans de simples énumérations de connaissances et/ou d'actions. De même les références théoriques et bibliographiques sont

appréciées du jury si elles étayaient une argumentation ou un développement et des références. Les candidats sont encouragés à prendre position dans leurs propositions. Il ne s'agit pas de donner un « menu » des solutions mais bien de présenter des priorités et donc des compréhensions élaborées pour répondre à une situation.

Le jury tient à préciser qu'il convient de s'inscrire dans le fonctionnement actuel du système éducatif, qu'il apparaît préférable d'éviter une approche normative du parcours scolaire et du rôle d'élève ainsi qu'une démarche « scolaire » dans les réponses apportées. Démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes est apprécié de même que s'ouvrir aux différents courants de la psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité tout en maîtrisant les concepts employés. Le jury recommande d'éviter les interprétations et diagnostics hâtifs.

Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent bien entendu tirer profit de leur expérience notamment pour échanger avec les professionnels côtoyés. Cependant, il est utile qu'ils se décentrent de leur seul lieu d'exercice pour construire une vision d'ensemble des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'éducation nationale.

Dans tous les cas, effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves est précieux. Il est important que le candidat soit en capacité de faire un lien entre sa pratique de psychologue et les attendus de l'Éducation nationale.

Bilan des épreuves d'admissibilité

Les statistiques générales de l'admissibilité

Le nombre de postes mis au concours est de 160, 55 en EDO et 105 en EDA soit comme l'année précédente. En revanche le nombre d'inscrits a baissé de même que le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité en février :

- 681 inscrits en EDA en 2020 contre 842 en 2019,
- 286 présents (non éliminés) en 2020 aux deux épreuves contre 372 en 2019,

- 462 inscrits EDO en 2020 contre 701 en 2019,
- 192 présents (non éliminés) aux deux épreuves contre 291 en 2019

En apparence un peu moins sélective, cette session du concours a sans doute aussi permis de mobiliser des candidats motivés et sérieusement préparés.

En EDA, 72,73 % des candidats ayant composé lors des deux épreuves d'admissibilité ont été déclarés admissibles, soit 13 % en plus par rapport à l'an passé.

Le seuil d'admissibilité en EDA était à 10,50/20 par rapport à 10,00/20 en 2019
La moyenne des candidats non éliminés était de 11,94/20 contre 10,95/20 en 2019
La moyenne des admissibles est de 13,06/20 contre 12,71/20 en 2019
La moyenne la plus haute est de 18,55/20
La moyenne la plus basse est de 10,50

En EDO, 58,42% des candidats ayant composé lors des deux épreuves d'admissibilité et non éliminés ont été déclarés admissibles soit 16 % en plus par rapport à l'an passé.

Le seuil d'admissibilité en EDO était de 10,93/20 par rapport à 12,00/20 en 2019
La moyenne des candidats non éliminés était de 11,49/20 contre 11,06/20 en 2019
La moyenne des admissibles de 13,13/20 contre 14,12/20 en 2019
La moyenne la plus haute est de 16,68/20
La moyenne la plus basse 10,93/20

Les moyennes par épreuve présentées dans les tableaux ci-dessus montrent que seule une préparation sérieuse permet la réussite aux épreuves d'admissibilité.

Remarques du jury spécifiques à ces deux épreuves écrites

Beaucoup de candidats ont accordé de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale avérée. À l'inverse, certains candidats se sont abstenus de rédiger, en utilisant des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue voire des maladresses importantes (absence d'introduction, de problématique d'annonce du plan, etc.).

Les copies les plus solides présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles avec des choix lexicaux qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, humanistes et philosophiques. Elles mettent en évidence l'incarnation du rôle du PsyEn appuyée sur une connaissance précise du système éducatif et de ses enjeux.

Le jury apprécie un propos bien structuré comportant une introduction permettant de dégager la problématisation, des transitions et une conclusion.

Il est important que les idées développées soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences. En aucun cas, le rôle du PsyEn ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions ou d'expériences professionnelles et/ou à des dispositifs et des instances auxquels le PsyEN participe.

Les références bibliographiques sont appréciées lorsqu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation. Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses réalistes, adaptées au terrain. Il recommande un positionnement souple et prenant en compte les contextes et paramètres.

Le jury précise qu'un esprit critique de bon aloi ne peut être confondu avec une mise en cause du système éducatif virulente et inappropriée.

Le jury encourage les candidats aux concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à disposition des candidats (en annexe pour la session 2020 une mise à jour figurera sur Publinet pour la session 2021).

Cette liste ne constitue pas une énumération exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à travailler la bibliographie publiée chaque année qui doit leur permettre d'identifier des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEN.

Au risque de se répéter, le jury rappelle que les connaissances acquises doivent être mobilisées en fonction et au service du sujet de l'épreuve. Un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve présente fort peu d'intérêt.

Conseils aux candidats

En amont des épreuves

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes et de les mettre en perspective des observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels.

De même, la lecture des ouvrages indiqués en bibliographie est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances ; le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEn et de la compréhension des enjeux que représentent ses évolutions.

Le jour de l'épreuve

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet, de définir les concepts évoqués dans le sujet et de poser la problématique. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche personnelle étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances plaquées qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales et de la correction syntaxique.

Épreuve 1 : Connaissance du système éducatif

L'épreuve doit permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

SUJET

Dans un contexte sociétal marqué par une diversification des manifestations de souffrance psychique des jeunes en cours de scolarité, la question du bien-être s'est peu à peu imposée jusqu'à influencer en profondeur l'évolution des finalités de l'École. C'est dans ce climat que l'idée de confiance s'est imposée en tant qu'objectif en soi, obligeant les politiques éducatives à approfondir leur réflexion sur les conditions nécessaires au développement des connaissances et des savoirs des enfants. A ce titre, les différents courants de la psychologie ont désormais acquis toute leur légitimité. Que ce soit dans ou hors de la classe, ils inspirent la plupart des initiatives visant la réussite scolaire tant en termes de méthodes, de contenus que de contextes d'enseignement. Dès 2016 - en lien avec Agnès Florin^o et Philippe Guimard – Nguyen Thuy Phuong, chercheuse associée à l'ERHISE mettait dans une contribution l'accent sur le fait que la question du bien-être à l'école se situe à l'intersection de deux sous-ensembles de problématiques. Les propos suivants sont extraits de cette contribution :

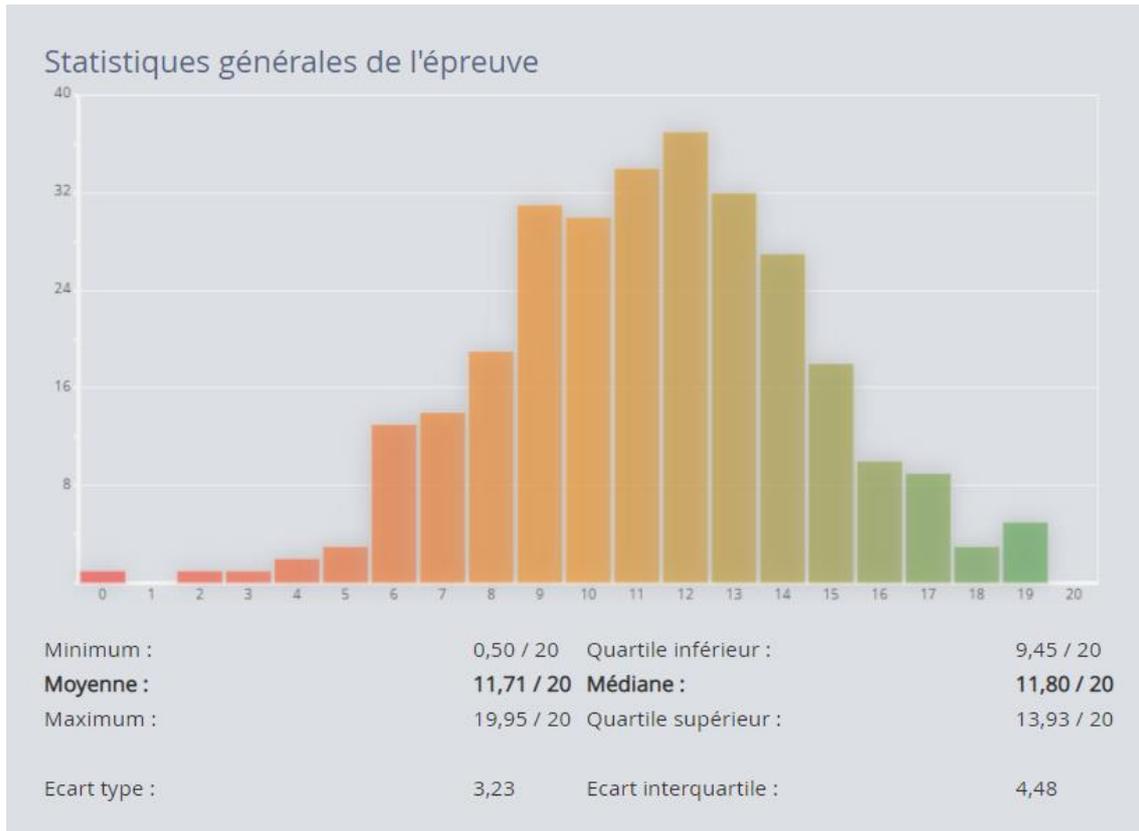
- « Le premier sous-ensemble est celui du bien-être des populations, et plus particulièrement des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant [...] note la complexité voire l'ambiguïté de l'expression : un rapport de l'UNICEF analyse le bien-être des enfants des pays riches via six dimensions : bien-être matériel, santé et sécurité, bien-être éducationnel, famille et relations entre pairs, comportements et risques, et bien-être subjectif ("subjective well being") ».
- « Le second sous-ensemble concerne la réussite des systèmes éducatifs. Dans un système pensé prioritairement comme un outil destiné à la transmission des savoirs, leur réussite est mesurée d'abord via les performances scolaires des élèves, comme c'est le cas en France. Les leviers de nature contextuelle, tels que le bien-être des élèves et leur qualité de vie à l'école, restent subordonnés à des leviers connus pour agir directement sur la performance ».

Ces deux conceptions du bien-être interrogent le système éducatif dans sa capacité à développer une politique éducative tenant à la fois compte des dimensions et des finalités de la bienveillance scolaire.

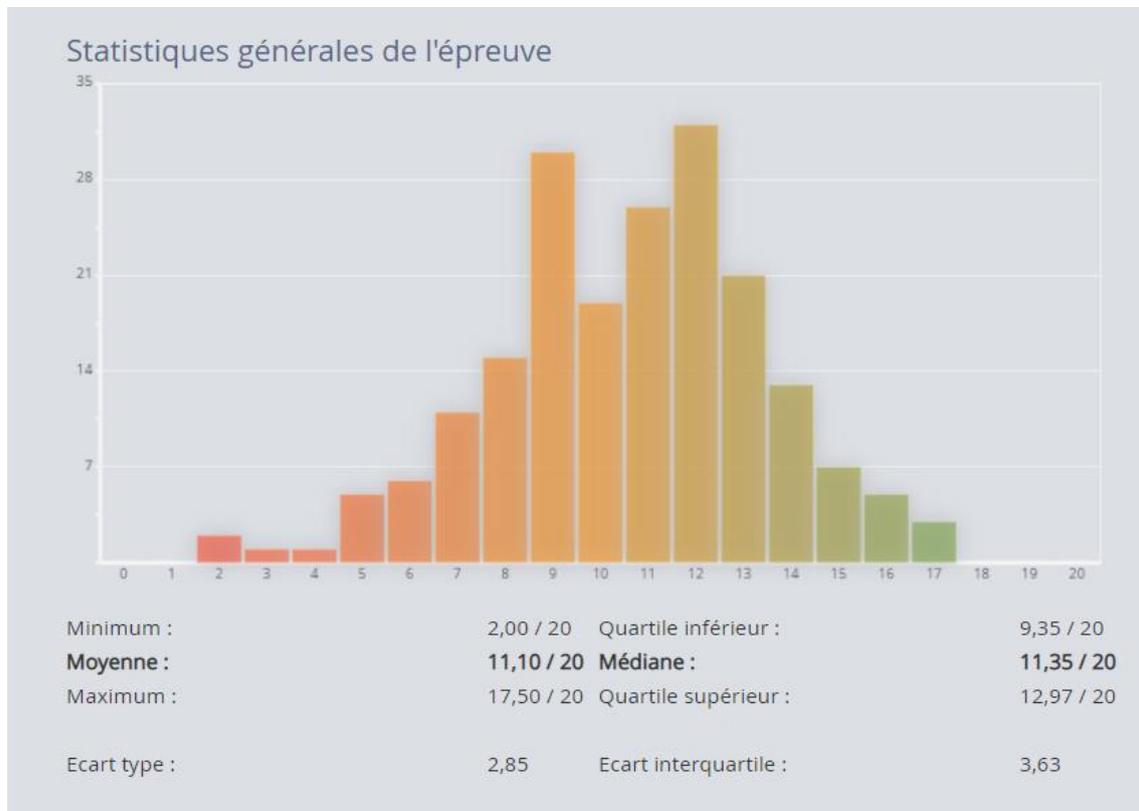
En fonction de votre connaissance du système éducatif et au regard votre compétence de psychologue vous répondrez aux trois questions suivantes :

- Comment analysez la distinction entre les deux conceptions et finalités du bien-être telles que relevées par cette auteure ?
- Selon vous, quel type de bien-être l'organisation actuelle du système scolaire français privilégie-t-elle ? Comment et pourquoi ?
- Quels sont les principaux leviers dont dispose la psychologie pour favoriser le bien-être, sous tous ses aspects, des élèves dans leur parcours scolaire ?

Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDA



Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDO



Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Question 1 : Comment analysez-vous la distinction entre les deux conceptions et finalités du bien-être telles que relevées par cette auteure ?

Il était souhaitable que les candidats introduisent cette question en définissant les concepts abordés dans le texte (bien-être, bienveillance, souffrance psychique...). Ils pouvaient ainsi poser la problématique du bien être à l'école de façon générale voire même de façon critique : l'école est-elle le lieu où cette question doit occuper tant de place, dans un contexte où la réussite scolaire est une priorité fortement conditionnée par les débats en pédagogie/sciences de l'éducation/neurosciences etc. ?

L'essentiel des propos devrait porter sur les contrastes et les nuances entre les deux conceptions du bien-être. Le jury a repéré dans les copies les éléments sur les dimensions individuelles du bien-être (développement et épanouissement personnels, réalisation de soi etc...) et sur ses dimensions collectives (épanouissement lié à l'adhésion à un projet, un programme etc... et permettant de développer un sentiment d'appartenance à un groupe).

Le candidat pouvait ensuite s'interroger sur leur (in)compatibilité dans le système éducatif et les conditions de cette (in)compatibilité.

Question 2 : Selon vous, quel type de bien-être l'organisation actuelle du système scolaire français privilégie-t-elle ? Comment et pourquoi ?

Cette question est très ouverte et, quelle que soit l'option choisie par les candidats, le jury a évalué essentiellement la solidité de l'argumentation et de la démarche. Une approche dialectique a été particulièrement appréciée.

Question 3 : En vous référant à vos connaissances en psychologie, quels sont les principaux leviers dont dispose le psychologue de l'Éducation nationale dans son contexte d'exercice pour favoriser le bien-être des élèves, sous tous ses aspects ?

Il s'agissait dans cette question de dépasser l'énoncé des missions du psychologue de l'éducation nationale et de proposer des leviers d'action concrets (climat scolaire, parentalité, lutte contre le harcèlement, évaluation positive, persévérance, coopération, pédagogie explicite, différenciation pédagogique, accompagnement des élèves, parcours...).

Les leviers pouvaient être différents selon les contextes (école maternelle, élémentaire, collège, lycées, éducation prioritaire, partenariats médico-sociaux ...).

Barème pour l'évaluation de cette épreuve - (Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)

Construction générale des réponses : 10 points

Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points

Question 1 : 15 points

Question 2 : 25 points

Question 3 : 25 points

Bonification pour copie exceptionnelle : 5 points

Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (documents joints en annexe)

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que les candidats devront étudier et sur lequel ils devront se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse des candidats. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Education nationale : un dispositif pédagogique particulier, un sujet relatif à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté ou sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire – refus, démobilitation, décrochage scolaire.

Par son ancrage dans la réalité d'exercice de la fonction de psychologue dans le système éducatif, cette épreuve doit ainsi permettre au jury d'apprécier le potentiel des candidat(e)s à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des écoles et/ou établissements d'enseignement et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise.

L'objectif est de repérer comment le candidat, quelle que soit la spécialité choisie, est en capacité d'appréhender la thématique non en tant qu'étude de cas mais au regard des attendus de l'épreuve : apprécier la qualité et la pertinence de ses capacités d'analyse.

SUJET

Fonction exécutive complexe constitutive du développement psychologique, l'attention est une habileté cognitive déterminante des conduites adaptatives humaines. Elle permet notamment, à tout individu en situation d'apprentissage, de prendre connaissance dans les meilleures conditions possibles des informations disponibles, de les mémoriser, de les comprendre et les traiter, d'intégrer les données proposées, de se concentrer sur les tâches à accomplir, d'élaborer un raisonnement et ainsi de s'adapter à toute situation nécessitant de mobiliser ses facultés intellectuelles.

En constante construction durant l'enfance et l'adolescence, tout enseignant sait que l'attention est la première condition de la réussite scolaire de ses élèves. Son insuffisance peut gravement entraver leurs comportements scolaires jusqu'à générer des carences d'apprentissages. Mais chaque enseignant sait également que l'attention est perfectible. Il n'en reste pas moins que le réputé syndrome de « trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) » est souvent invoqué par les enseignants dès lors qu'un élève leur semble présenter des signes de difficulté particulière à se concentrer sur une tâche, se disperser voire à faire preuve d'une certaine instabilité psychomotrice.

Il est pour exemple la situation décrite ci-dessous :

La/le psychologue l'éducation nationale (PsyEN) du collège de R... est sollicité.e par le chef d'établissement pour lui faire réexaminer la situation du jeune Enzo, 12 ans, qui vient de faire sa rentrée en 6ème et qui lui a déjà été signalé en raison d'une apparente instabilité qui, selon ses professeurs, perturbe le climat de la classe. A ce stade, la seule information dont la/le PsyEN dispose est une raide synthèse rédigée en juin précédent par la/le collègue PsyEN de l'école du secteur :

« A la demande de son enseignante de CM2, madame XXX, j'ai vu Enzo, 12 ans, d'abord accompagné de ses parents puis seul car il rencontre de grandes difficultés dans son comportement qualifié d'instable, perturbant pour la classe. Ses résultats sont effectivement inégaux, sans carence profonde mais suffisamment altérés pour que l'enseignante envisage une orientation vers un enseignement adapté voire la constitution d'un dossier MDPH.

L'examen psychométrique n'a révélé aucune déficience cognitive. Lors de nos entretiens, Enzo s'est régulièrement plaint d'être obligé de travailler plusieurs heures tous les soirs pour apprendre ses leçons et faire ses devoirs. A chaque fois que je l'ai interrogé sur ce sujet, il a semblé découragé et démotivé par ses mauvais résultats scolaires. Il se compare régulièrement à ses copains qui ne travaillent qu'une heure en moyenne et « qui ont des bonnes notes ». Il se lamente qu'ils ont le temps d'avoir des activités extrascolaires, de jouer à des jeux vidéo ou de faire des sorties. Il est persuadé qu'il ne sert à rien de travailler. Il s'agace de ce que son père et/ou sa mère passent leurs soirées avec lui afin de l'aider. Ses difficultés ont donc un retentissement sur toute la vie de la famille et Enzo s'en montre culpabilisé.

Lorsque nous avons discuté de ses méthodes de travail, il en est ressorti qu'il n'est capable de se concentrer que la moitié du temps mobilisé et ce de façon séquencée. Enzo, en effet, n'arrive pas à se consacrer à une tâche plus de 10 minutes d'affilée. Le reste du temps, dit-il, il essaie de s'organiser : trouver ses affaires, les ranger, décider par quoi il va commencer etc... mais qu'il passe son temps à les perdre.

In fine, la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) s'est prononcée en faveur d'une orientation vers un enseignement adapté au motif qu'Enzo semblait présenter des troubles de type « TDA/H ». Les parents s'y étant opposés, j'ai défendu avec eux l'idée qu'il devrait être affecté en première instance en 6ème ordinaire même s'il a été convenu avec la famille qu'une révision d'affectation pourrait leur être proposée ».

A la lecture de ces informations, en fonction de votre analyse de la situation succinctement décrite ci-dessus et en vous inspirant des différents documents joints en annexe de cet exposé, vous répondrez aux questions suivantes :

Première question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :

1 - Selon vous, l'hypothèse d'une symptomatologie de type TDA/H est-elle assurément révélée au regard des indications portées par la/le PsyEN EDA à la connaissance de la CDOEA ?

Questions spécifiques aux candidats EDA :

2 - Quelles investigations spécifiques ont-elles dû être menées en cours de la scolarité pour aboutir à l'hypothèse d'une poursuite d'études dans l'enseignement adapté d'Enzo ?

3 - En fonction de vos conclusions, ce scénario vous semble-t-il répondre parfaitement à la problématique du jeune Enzo ? Si oui, justifiez votre réponse. Si non, quel autre scénario auriez-vous préconisé ?

Questions spécifiques aux candidats EDO :

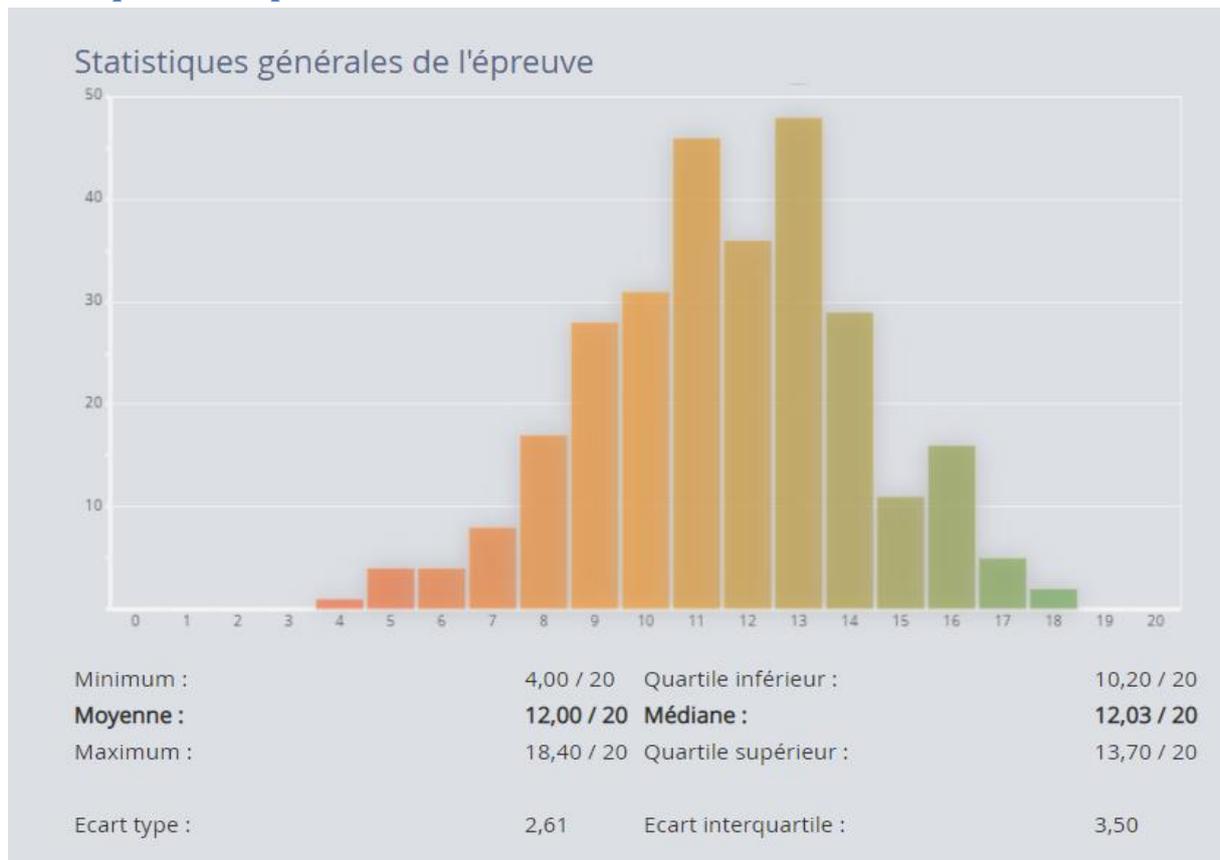
2 - Quelles investigations supplémentaires (tests, entretiens, rencontres etc...) vous semblent-elles indispensables avant toute préconisation au chef d'établissement ?

3 - Quelle que soit la décision prise in fine, comment la/le PsyEN peut-elle/il interagir avec les enseignants intervenant dans cette 6ème de façon à permettre une meilleure prise en compte des difficultés du jeune Enzo?

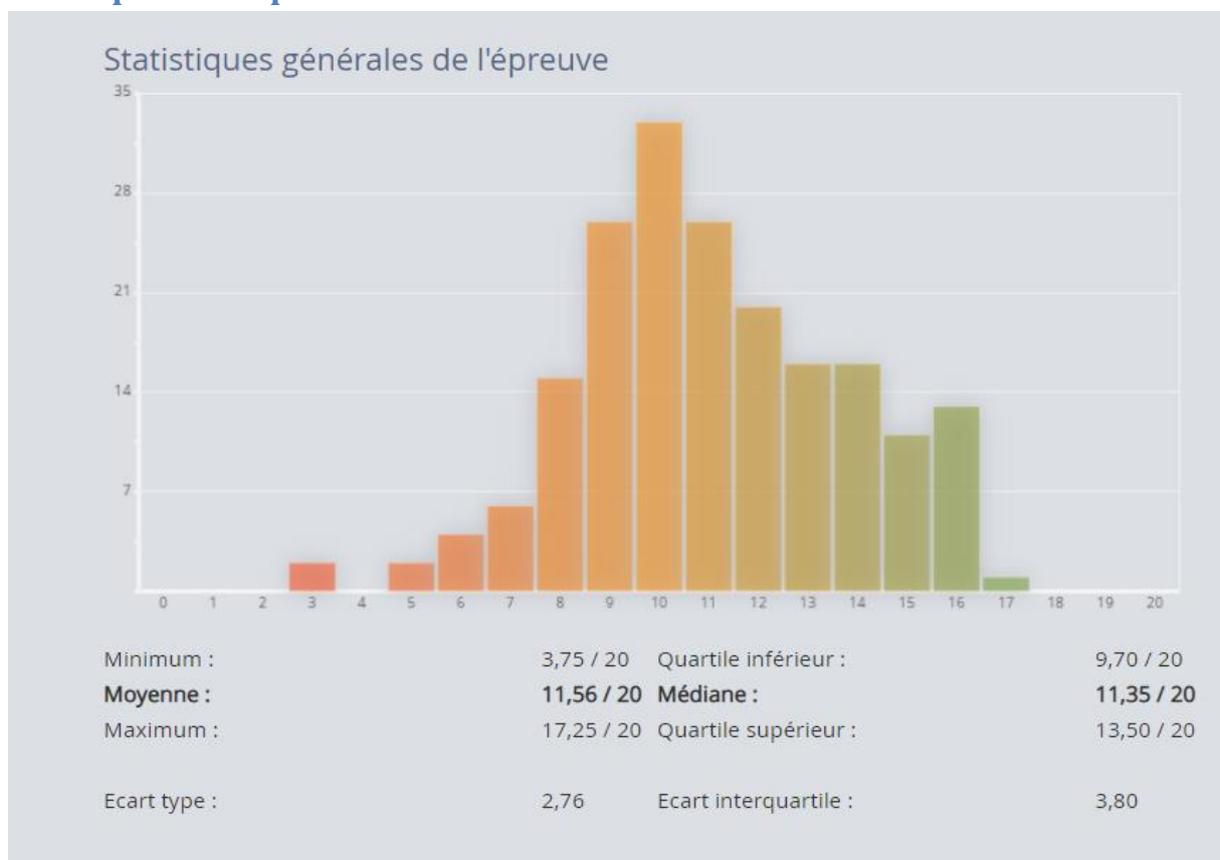
Quatrième question commune aux candidats des deux spécialités EDA/EDO :

4 - A la lecture de la situation du jeune Enzo et au regard des théories sur l'éducabilité de l'attention et de l'inhibition, quel enseignement en tirez-vous dans l'application des préconisations ministérielles relatives au renforcement de la dimension « pleinement inclusive » de l'« Ecole de la confiance » ?

Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDA



Statistiques de l'épreuve - PSYEN EDO



Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Question 1 commune EDA/EDO

Selon vous, l'hypothèse d'une symptomatologie de type TDA/H est-elle assurément révélée au regard des indications portées par la/le PsyEN EDA à la connaissance de la CDOEA ?

Comme pour le premier sujet, on peut attendre des candidats une introduction mettant en perspective le sujet, notamment s'agissant de la notion d'attention. :

- Dans son acception neuro développementale de fonction exécutive dite « de haut niveau » comme toute habileté du cerveau permettant l'adaptation à des situations nouvelles, « non-routinières » : élaboration de stratégie, planification des tâches, flexibilité mentale et contrôle de l'inhibition ;
- Dans son acception plus triviale régulièrement invoquée à l'école : concentration, rigueur, centration de l'esprit sur un sujet/objet particulier etc...

Le jury attendait des candidats une présentation des TDA/H en tant qu'anomalie des fonctions exécutives, quel que soit le mécanisme les ayant provoqués ; il s'est assuré que l'acception scientifique était bien comprise par les candidats dans la situation présentée et notamment qu'ils considéraient bien le trouble de l'attention du jeune Enzo en tant que fonction cérébrale interagissant avec les autres fonctions supérieures à des fins d'adaptation et de raisonnement dans tout type de situation.

Le candidat pouvait évoquer les différentes étiologies identifiées possibles et les interprétations des TDA/H selon les différentes théories et courants. Par exemple pour le courant psychanalytique, l'hyperactivité représente une expression symptomatique réactionnelle à des conflits internes. En tant qu'entité clinique à part entière, certains auteurs considèrent les comportements hyperkinétiques et inattentifs comme des symptômes pouvant révéler divers contextes pathologiques ou des problématiques relationnelles.

On peut attendre des candidats qu'ils identifient les informations manquantes pour statuer de façon définitive sur la présence d'un TDA/H : parcours, comportement au cours de la passation et relation à l'adulte, scores ...

De ce fait, les difficultés exprimées par le jeune Enzo peuvent, sous réserve d'investigations complémentaires, relever de cette pathologie :

- en classe (vérifier ses difficultés : de compréhension, défaut de mémoire de travail, à organiser son travail pour aboutir à la bonne réponse ?)
- dans sa vie familiale (comportement parfois inadapté à cause de son défaut d'inhibition) et de son autonomie (difficulté à réagir de manière adaptée et à organiser sa vie hors de la routine).

De plus, les troubles ne semblent pas corrélés à un retard mental global.

Questions 2 et 3 spécifiques EDA

2 - Quelles investigations spécifiques a-t-il fallu mener en au cours de la scolarité pour aboutir à l'hypothèse d'une poursuite d'études d'Enzo dans l'enseignement adapté d'Enzo ?

L'orientation vers l'enseignement adapté en collège s'inscrit en général dans une histoire de l'élève au sein de l'institution scolaire, elle n'est habituellement envisagée qu'après de nombreuses actions qui peuvent débiter à l'école maternelle :

- repérage lors d'observations visant à la prévention, présentation du dossier dans le cadre d'une réunion du pôle-ressources, formalisation d'une demande d'aide auprès du RASED, rencontres de l'enseignant avec les parents, réunions d'équipes éducatives, éventuellement aides internes au réseau par le maître E ou G, aides extérieures en libéral (orthophoniste ou psychologue par exemple), dans le cadre d'un CAMSP/CMPP ou CMP), ou bien proposition d'allongement de cycle d'une année...
- sollicitation du psychologue de l'éducation nationale qui joue un rôle particulier au sein du RASED pour un entretien avec les parents et des examens complémentaires (tests de développement ou psychométriques notamment) ;
- constitution d'un dossier complet pour le passage en CDOEA (bilan scolaire, psychologique, médical, social) dont l'instruction demande plusieurs mois et débute souvent dès le CM1.

En outre, l'absence d'historique avant le CM2 conduit, d'une part à se renseigner auprès du secrétaire de la CDOEA, d'autre part à s'interroger sur cette décision si elle apparaît tardive dans le cursus de l'élève : préconisations de consultations ou d'accompagnement non réalisées, effet de contexte (camarades, rapports élève/enseignant, relations familiales),...

3 - En fonction de vos conclusions, ces propositions d'orientation vous semblent-elles bien répondre à la problématique du jeune Enzo ? Si oui, justifiez votre réponse. Si non, quel autre scénario auriez-vous préconisé ?

La proposition de SEGPA correspond souvent à la recherche d'un contexte plus protecteur pour l'élève : effectifs et nombre d'enseignants réduits, rythme de travail adapté, notation valorisante, au risque parfois d'une sollicitation moindre des potentialités de l'élève, sauf à mettre en place une scolarisation inclusive.

Dans le cas décrit, Enzo a surtout besoin de s'organiser, de fixer son attention, d'être en mesure de se consacrer plus durablement aux tâches scolaires qui lui sont assignées. Il est sans doute préférable d'intervenir dans le cadre scolaire usuel, en sixième, avec des outils pédagogiques adaptés, plutôt via un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) qui permet de prendre en compte une analyse médicale dans le cadre de l'enseignement en classe, avec éventuellement des consultations externes, par exemple psychologiques, pour l'aider à mieux canaliser son attention.

Parmi les autres plans/programmes/projets, possibles, le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) permet d'impliquer les parents et éventuellement d'ajouter des temps d'aide personnalisée, mais n'apporte pas d'éclairage complémentaire aux enseignants ; envisager un PPS (projet personnalisé de scolarisation) supposerait une forte dégradation de la situation de l'enfant.

Questions 2 et 3 spécifiques EDO

2- Quelles investigations supplémentaires (tests, entretiens, rencontres etc...) vous semblent indispensables avant toute préconisation au chef d'établissement notamment quant à l'organisation de son parcours ?

Enzo vient de faire sa rentrée au collège et sa situation est présentée au PsyEN par le chef d'établissement ; il conviendra donc de recevoir en entretien Enzo et sa famille (ensemble/seul) afin de recueillir leurs ressentis et des informations liées à son parcours scolaire, ses difficultés et les remédiations mises en place ainsi que sur son arrivée en 6^{ème}.

Ces entretiens pourront éventuellement permettre de demander si des bilans (ex : bilan neuropsychologique) ont été réalisés et de questionner la famille sur la-les raisons du refus d'une orientation vers les enseignements adaptés.

Par ailleurs, il paraît indispensable de contacter le/la collègue PsyEN EDA afin de compléter les éléments de sa synthèse (bilan psychométrique) et questionner sur les éventuels aménagements de la scolarité durant la scolarité primaire et aides proposées par le RASED.

Un bilan psychométrique ayant été réalisé par le/la PsyEN en juin dernier, il est important de connaître les tests utilisés pour évaluer la sphère cognitive afin d'utiliser d'autres épreuves (si l'évaluation de l'efficacité cognitive est jugée nécessaire par le/la PsyEN du collège) afin d'éviter les effets de re-test.

Une rencontre avec les enseignants de 6^{ème}, notamment le professeur principal semblerait également pertinente afin de recueillir des éléments complémentaires et des observations sur l'adaptation d'Enzo depuis son arrivée au collège.

Des épreuves d'évaluation de l'attention pourront éventuellement être proposées afin de recueillir des informations complémentaires au WISC V (exemples : certains subtests de la NESPSY ; la TEA-CH ; le STROOP etc.).

3 – Quelle que soit la décision prise in fine, comment la/le PsyEN peut-elle/il interagir avec les enseignants intervenant dans cette 6ème de façon à permettre une meilleure prise en compte des difficultés du jeune Enzo?

La question posée ici renvoie à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'annexe 3 permettait d'examiner la pertinence des propositions émises par les candidats au regard des différentes formes de scolarisation.

Pour cet élève, que pouvons-nous ici privilégier ? un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ? un PAI (projet d'accueil individualisé pour les élèves qui présentent un trouble de santé) ?, un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou un PAP (projet d'accompagnement personnalisé) ?

Pour la mise en place d'un PPS, la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) doit être saisie par la famille.

Un PAP apparaît ici plus adapté car il permet (théoriquement et dans son esprit) de décider et de mettre en œuvre des mesures d'aménagement de la scolarité d'un élève sans avoir besoin de faire appel aux dispositifs spécifiques du handicap et donc à la MDPH ni sans faire appel à l'enseignant référent puisqu'il n'intervient pas dans le suivi du PAP.

L'interaction du PsyEN avec les enseignants et le médecin scolaire paraît ici indispensable afin d'évaluer ensemble les progrès (ou pas) d'Enzo ; de revoir les aménagements mis en place et, selon les éléments recueillis et observés, d'envisager éventuellement une orientation vers les enseignements adaptés ou d'un dossier MDPH à condition de travailler ces hypothèses d'orientation avec la famille.

Si le diagnostic de TDA/H est finalement posé, une formation ou une sensibilisation à destination des professeurs pourra être proposée afin de mieux connaître et faire connaître ce trouble, ses impacts sur la scolarité et présenter des conseils pour accompagner au mieux ces élèves.

Quatrième question (commune EDA/EDO)

4 - À la lecture de la situation du jeune Enzo et au regard des théories sur l'éducabilité de l'attention et de l'inhibition, quel enseignement en tirez-vous dans l'application des préconisations ministérielles relatives au renforcement d'une scolarisation « pleinement inclusive » inscrite dans la loi sur l'« École de la confiance » ?

Le jury attendait deux niveaux dans l'argumentaire permettant d'apporter une réponse à la question posée :

- l'un, institutionnel sur l'école inclusive ;

- l'autre, plus opérationnel, devrait s'appuyer sur l'article de Olivier Houdé (document joint, cf. annexe) qui défend notamment l'idée que l'éducabilité cognitive des enfants repose sur la manière dont on leur permet d'apprendre à « dompter » leur expression (système 1 – heuristique) pour qu'ils se donnent le temps d'activer leur raisonnement (système 2 – algorithmique).

La réponse attendue se situe dans une mise en perspective de ces deux approches au sein de la classe. Le rôle d'expert du psychologue pourra être mis en valeur dans les copies.

Barème d'évaluation - Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20

Construction générale des réponses : 10 points

Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points

Question 1 : 10 points

Questions 2 et 3 :

Investigations : 20 points

Pertinence des propositions : 25 points

Question 4 : 10 points

Bonification pour copie exceptionnelle : 5 points

Bilan des épreuves d'admission

La situation sanitaire inédite à laquelle nous avons dû faire face collectivement a maintenu dans l'incertitude pendant quelque temps candidats, membres du jury et établissement d'accueil concernant la tenue des épreuves orales (maintien, date, lieu...). Le jury a bien mesuré les difficultés que les candidats ont pu rencontrer compte-tenu de ces circonstances.

Le jury, la direction du lycée, les services du rectorat et les appariteurs se sont efforcés d'offrir aux candidats un climat sécurisant et serein aussi bien pour la passation des épreuves que pour leur accueil dès leur arrivée au lycée. Le protocole sanitaire a été mis en œuvre dans les meilleures conditions grâce une organisation au cordeau, à la vigilance et au sens de la responsabilité de tous. Je remercie chacun d'avoir ainsi contribué au bon déroulement du concours.

Les candidats issus des territoires d'Outre-Mer et les femmes enceintes ont pu bénéficier d'une passation en visioconférence.

Les épreuves orales réalisées en visioconférence se sont déroulées de façon identique à celles organisées en présentiel. Les candidats ont été placés dans les mêmes conditions de préparation et de passation. Les candidats « à distance » ont été accueillis dans le rectorat de leur lieu de résidence par des correspondants du concours. Les jurys ont été particulièrement attentifs à la qualité de la communication (audio et visio).

Une présence de personnes qualifiées pour intervenir en cas de problèmes techniques a été assurée auprès des membres du jury et des candidats. En cas de connexion difficile, d'entretien entrecoupé, le jury a régulé le temps afin de ne pas réduire la durée de l'épreuve.

Après quelques essais techniques, les membres du jury et les candidats ont très vite oublié la visioconférence et sont concentrés sur les échanges.

Le jury recommande aux candidats qui seraient amenés à passer les épreuves orales en visioconférence de s'essayer à cet exercice voire de s'entraîner en amont du concours afin de ne pas découvrir ces conditions de communication pendant l'épreuve. Cette préparation peut favoriser la concentration nécessaire aux échanges sous cette modalité.

Les statistiques de l'admission

Données statistiques du concours externe

Moyenne des candidats présents (sur 20)

Session 2020

Lbl Spe	Code Concours	Code épreu	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,57	20,00	7,00	3,15
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,62	19,20	7,00	3,07
	Total PSE0011X				13,60	20,00	7,00
PSYEN EDCOSP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,34	20,00	6,50	3,39
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,60	20,00	6,40	3,50
	Total PSE0012X				13,47	20,00	6,40
Total général				13,55	20,00	6,40	3,22

Session 2019

Lbl Spe	Code Concours	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	12,84	20,00	4,20	4,02
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	12,86	20,00	5,00	3,67
	Total PSE0011X				12,85	20,00	4,20
PSYEN EDOSCP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,42	20,00	5,50	2,96
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,65	20,00	4,40	3,94
	Total PSE0012X				13,54	20,00	4,40
Total général				13,09	20,00	4,20	3,74

Moyenne des candidats admis (sur 20)

Session 2020

Lbl Spe	Code Concours	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,27	20,00	9,00	2,59
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,22	19,20	9,00	2,37
	Total PSE0011X				15,24	20,00	9,00
PSYEN EDCOSP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,40	20,00	7,00	2,67
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,53	20,00	9,60	2,79
	Total PSE0012X				15,46	20,00	7,00
Total général				15,32	20,00	7,00	2,56

Session 2019

Lbl Spe	Code Concours	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,59	20,00	9,00	2,67
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,38	20,00	7,00	2,68
	Total PSE0011X				15,48	20,00	7,00
PSYEN EDOSCP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,32	20,00	11,40	1,92
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	16,05	20,00	8,00	2,90
	Total PSE0012X				15,68	20,00	8,00
Total général				15,55	20,00	7,00	2,60

Nombre d'inscrits – de présents – d'admissibles – d'admis

Comparaison 2019 – 2020

Un peu moins sélective, cette session du concours a sans doute aussi permis de mobiliser des candidats motivés et sérieusement préparés.

Session 2020

Lbc Spe	Inscrits	Présents à l'admissibilité	% Participation	Nombre d'admissibles	Nombre de présents à l'admission	% Participation Oraux	Nombre d'admis	% réussite réel
PSYEN EDA	702	290	41%	208	184	88%	105	36%
PSYEN EDCOSP	489	198	40%	111	96	86%	55	28%
Total	1 191	488	41%	319	280	87%	160	32%

Session 2019

Lbc Spe	Inscrits	Présents à l'admissibilité	% Participation	Nombre d'admissibles	Présents à l'admission	% de présents admission	Nombre d'admis	% réussite réel
PSYEN EDA	842	379	45%	230	216	94%	105	28%
PSYEN EDCOSP	701	295	42%	123	113	92%	55	19%
Total	1 543	674	44%	353	329	93%	160	23%

Le seuil d'admission en EDA est de 13,06/20 en 2020 contre 13,01/20 en 2019
La moyenne des candidats non éliminés est de 13,37/20 en 2020 contre 12,85/20 en 2019
La moyenne des admis de 14,62/20 en 2020 contre 14,74/20 2019
La moyenne la plus haute est de 19,20/20
La moyenne la plus basse est de 11,30

Le seuil d'admission en EDO est de 12,88/20 en 2020 contre 13,94/20 en 2019
La moyenne des candidats non éliminés est de 13,51/20 en 2020 contre 13,54/20 en 2019
La moyenne des admis de 15,46/20 en 2020 contre 15,68/20 2019
La moyenne la plus haute est de 19,50/20
La moyenne la plus basse est de 10,40

Remarques générales sur les épreuves d'admission

La session 2020 des épreuves d'admission s'est déroulée dans des conditions sanitaires particulières obligeant membres du jury et candidats à observer un protocole strict. Si l'entrée dans la salle de passation s'effectuait avec masque, une majorité des candidats a choisi de l'ôter pour être plus à l'aise lors de leur présentation tout en respectant les règles de distanciation.

Les deux épreuves orales permettent d'apprécier le positionnement professionnel des candidats au sein d'une institution, en tenant compte du fait qu'ils ne disposent souvent -dans le cadre du concours externe- que d'une expérience limitée du contexte de l'Éducation nationale. Plus qu'une connaissance fine des instances et procédures, le jury prend en compte la capacité du candidat à conduire des raisonnements qui intègrent la dimension institutionnelle dans les situations proposées.

Ces épreuves sont complémentaires. L'étude d'une situation est l'occasion pour le jury de considérer l'aptitude du candidat à dialoguer, proposer des réponses argumentées et de manifester un recul critique. L'épreuve consacrée à l'analyse d'une problématique permet d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN dans le cadre de la spécialité choisie (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, la problématiser et proposer des réponses appropriées.

En matière de présentation générale, si le jury a accepté que certains candidats, à leur demande, puissent soutenir leur exposé initial debout, il était malgré tout préférable que ceux-ci s'assoient pour l'entretien afin d'éviter un rapport dissymétrique. En outre, une fois le protocole appliqué et respecté, il convient de rappeler que, la tension éventuelle liée à une épreuve orale ne dispense pas les candidats de l'observation des règles usuelles de courtoisie, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la pièce. Le jury souligne la nécessité d'une tenue correcte aussi bien au niveau de l'attitude générale, du registre de langue que de la tenue vestimentaire pendant les entretiens.

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points d'attention : ainsi il ne suffit pas de citer « l'école inclusive » mais encore d'en évoquer les évolutions significatives (de l'intégration à l'inclusion par exemple).

Les épreuves orales permettent de repérer et valoriser la faculté d'écoute et d'empathie du candidat par rapport à une situation, ainsi que son aptitude à douter, à chercher plus qu'à trouver de façon immédiate une solution. L'implication, la motivation du candidat facilitent les échanges avec le jury qui s'assure également des dispositions du candidat à travailler en partenariat.

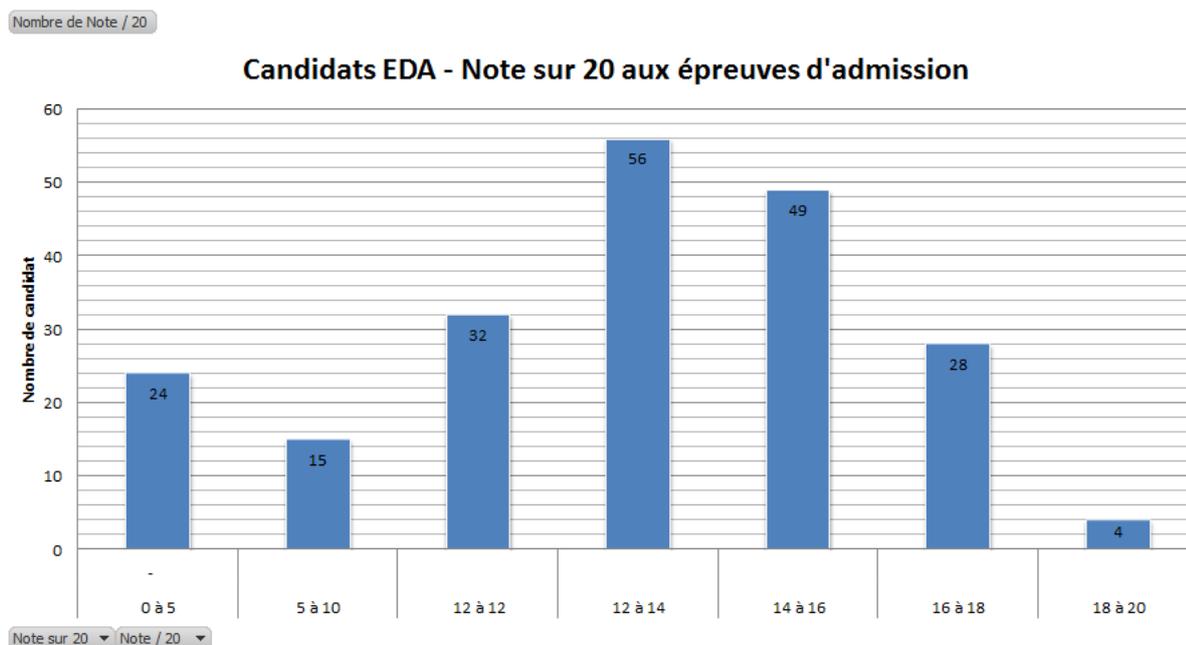
Le principe de laïcité doit être connu des candidats et ne pas s'arrêter à la question du voile. Certains candidats font preuve d'hésitation, voire de rigidité, au sujet de certaines questions sociales vives sans doute à défaut d'une réflexion préalable sur l'accueil et l'accompagnement des publics différents et de tous les publics.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression, la capacité à argumenter et défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une vigilance particulière est attendue pour ce qui est de la maîtrise des acronymes, garante d'une connaissance fine des dispositifs et des structures propres à l'Éducation nationale. Le jury s'étonne toujours de constater des candidats utilisant des sigles dont ils ne connaissent pas la définition (ex. ULIS, CAMSP, SEGPA...).

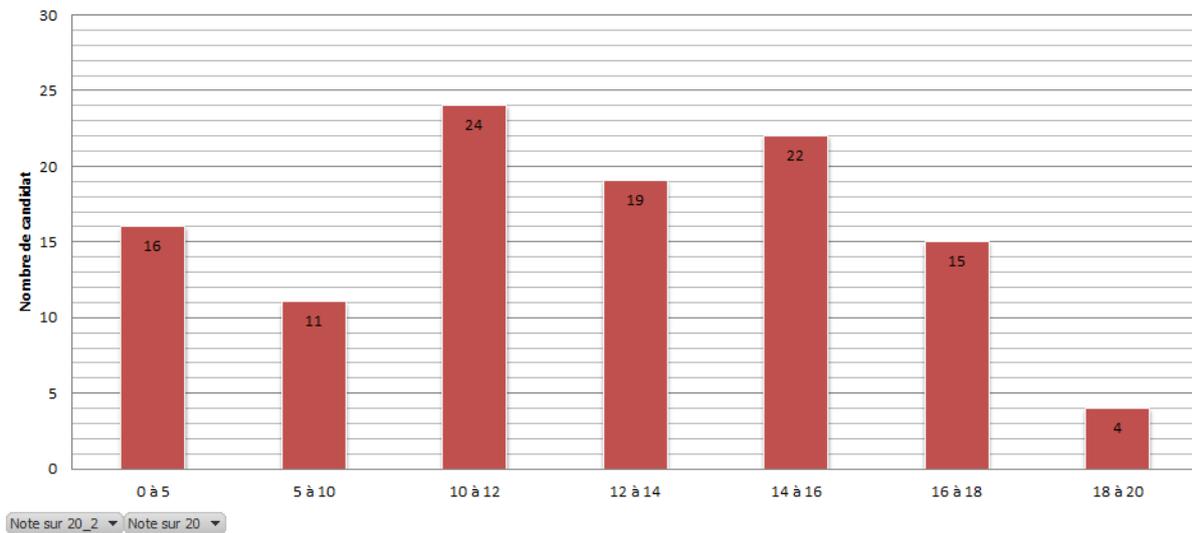
Conseils aux candidats

Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à cet exercice oral y compris en faisant appel à un tiers. Il s'agit de développer (ou de consolider) leur capacité à gérer le tract, contrôler leur débit de parole, respecter le temps d'exposé et/ou de présentation. Cette préparation permet aux candidats d'être plus disponibles lors des épreuves pour communiquer et être dans l'échange avec le jury, de tenir l'entretien avec naturel en s'approchant de la posture du psychologue de l'Education nationale dans un échange entre collègues. Sur ce point le jury précise qu'il s'agit d'éviter une trop grande rigidité, ou à l'inverse la recherche d'une trop grande familiarité, ces deux excès questionnant sur la capacité d'un futur PsyEN à adopter une distance et un registre de langue approprié vis-à-vis de ses interlocuteurs.

Malgré un accueil systématiquement bienveillant par le jury, certains candidats n'arrivent pas à dépasser l'émotion liée à l'épreuve et à entrer dans un véritable dialogue. Le jury souligne que l'entretien, les questions ne visent ni à piéger les candidats ni à exprimer une forme d'insatisfaction quant à l'exposé ou aux propos tenus.



Candidats EDO - Note sur 20 aux épreuves d'admission



Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN dans sa spécialité (EDO ou EDA)

L'épreuve permet au jury d'apprécier la démarche de réflexion et d'analyse du candidat et son aptitude au dialogue et au recul critique. Le jury évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à prendre la mesure du contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) et les valeurs qui le fondent, dont celles de la République.

Le candidat doit préparer en amont un dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -, sur une thématique qu'il sélectionne dans une liste déterminée. Le dossier le conduit à mettre en perspective le sujet choisi avec son parcours personnel, une expérience professionnelle ou un stage effectué... Il porte sur une situation professionnelle rencontrée par un PsyEN EDA ou EDO selon la spécialité). Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant ou prolongeant la thématique qu'il a développée. Cette question est remise au candidat à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier.

Le candidat dispose de 45 minutes pour préparer son exposé.

L'épreuve orale se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 15 minutes en réponse à la question proposée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 30 minutes.

Il est bien précisé que le dossier n'est pas soumis à évaluation et que seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation

L'exposé doit amener le candidat à émettre des hypothèses, investiguer une ou plusieurs pistes d'analyse et dégager la contribution spécifique du PsyEN par rapport à la thématique abordée.

Le jury apprécie l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser des éléments relevant de la recherche à des fins professionnelles. Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'école et de l'établissement en général et du PsyEN en particulier.

Il n'est bien entendu pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des missions du PsyEN, mais qu'il soit en mesure par ses réponses aux questions de développer une analyse distanciée de la situation présentée, de faire la preuve de sa motivation à se projeter dans les missions, à adopter avec souplesse la posture attendue d'un personnel d'éducation du service public. L'épreuve permet plus spécifiquement d'apprécier sa capacité à identifier une question éducative en contexte afin de lui apporter des réponses pertinentes et réalistes en lien avec des apports théoriques.

Conseils aux candidats

Un dossier problématisé, dépassant la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout certain pour la réussite de cette épreuve. Ce travail préalable permet au candidat d'approfondir sa réflexion pour préparer dans un délai court une réponse à la question qui interroge un point précis du dossier et/ou l'invite à aborder le sujet traité sous un angle spécifique.

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse ont pris connaissance avec attention du dossier, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation. En conséquence, le candidat doit éviter de présenter son parcours et/ou de se livrer à une simple redite de son dossier et s'attacher plutôt à répondre à la question posée, en l'étayant sur des connaissances, et en témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée. L'absence de distance vis-à-vis du dossier risque de faire passer le candidat à côté du sujet et des questions posées.

Lors de l'exposé et de l'entretien, le jury apprécie que le candidat élargisse la réflexion en proposant une analyse critique de la situation et de son contexte, en mobilisant les contenus scientifiques apportant un éclairage utile pour répondre à la question précisément.

Le jury recommande d'éviter les catalogues d'actions au profit d'une posture réflexive en lien avec les politiques éducatives (penser la posture professionnelle du PsyEN). Il rappelle au candidat que tout élément abordé au cours de sa présentation peut faire l'objet d'une demande d'approfondissement de la part du jury. Il est préférable de mentionner quelques concepts que l'on peut développer plutôt que d'essayer de lister un maximum de connaissances que l'on ne maîtrise pas.

En résumé, en amont pour la rédaction du dossier s'appuyer sur une étude de cas permet d'approfondir l'analyse et la réflexion et d'éviter l'effet catalogue ; pour l'exposé proposer un plan qui articule les différents aspects évite l'effet « listes » ; lors de l'entretien s'engager dans les cas concrets proposés par le jury en élargissant le propos contribue à définir le rôle du PsyEn de façon réaliste.

Le temps imparti à l'exposé doit être bien calibré grâce à des entraînements préalables, car il ne peut en aucun cas être dépassé. Proposer une prestation trop courte peut laisser le jury sur sa faim. L'idéal est de tirer profit du temps disponible.

L'exploitation du dossier par le candidat pour traiter le sujet en l'articulant avec ses connaissances permet également d'en confirmer l'authenticité et/ou l'actualisation.

Des exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent en annexe de ce rapport.

Barème d'évaluation	
(Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)	
Evaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme	... / 40
Evaluation de l'exposé dans son contenu	... / 60

Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN dans sa spécialité (EDA ou EDO)

À partir d'une situation individuelle requérant l'intervention d'un psychologue de l'éducation nationale, il est attendu des candidats qu'ils exposent au jury leur analyse et leur réflexion personnelles sur les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre pour apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle comporte des questions les conduisant à raisonner par hypothèses et scénarios.

Cette épreuve permet notamment au jury d'évaluer chez les candidats leur aptitude au dialogue, à proposer des réponses en les argumentant et en s'appuyant sur des connaissances ainsi que leurs compétences en matière de recul critique. Elle est en outre l'occasion de repérer leur capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions.

Cette épreuve orale se décompose comme la première en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 20 minutes en réponse à la question posée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 40 minutes.

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidats proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique. Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation.

Le jury lance l'entretien à partir de l'exposé du candidat de façon à aborder des situations professionnelles diversifiées. Il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la situation à analyser, en la confrontant à d'autres situations, ce qui permet d'évaluer les facultés d'adaptation des candidats et leur capacité à se projeter dans la fonction. Le jury conjugue souvent questions précises

et questions plus ouvertes. Dans ce dernier cas, le candidat, par rapport à des situations complexes de terrain, voire des dilemmes, est évalué à l'aune de sa capacité à se positionner non seulement en tant que professionnel de la psychologie, mais aussi en qualité de fonctionnaire garant de la continuité et de l'efficacité du service public d'éducation.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat. Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de relier la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers et son inscription sociale avec l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

L'aptitude au dialogue est valorisée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, de clarté dans le propos, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury. Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté sont éprouvés lors de l'entretien.

Les candidats capables, à partir de l'analyse psychologique de l'élève, d'apporter des pistes d'adaptations pédagogiques aux enseignants ont retenu l'attention du jury. Ils ont été d'autant plus valorisés qu'ils ont su mobiliser des références théoriques, voire des recherches scientifiques, à la croisée des sciences cognitives et de la pédagogie.

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang percentile. La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (CAT, TAT, PN...) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). La lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Le jury attend du PsyEN un éclairage fondé sur le croisement de données objectives et subjectives (Par exemple la capacité à inférer un indice de maturité graphique à partir d'un dessin du bonhomme...).

Conseils aux candidats

Les candidats sont souvent bien préparés à cette épreuve, et le jury les en félicite, il attire cependant leur attention sur le risque de standardisation des plans et exposés.

En outre, un entraînement plus solide à l'exposé pourrait permettre à certains candidats de mettre à profit l'ensemble des vingt minutes dévolues et à ne pas s'arrêter trop précocement. Un débit de parole adapté, ni trop lent, ni trop rapide, permet au jury de suivre au plus près le cheminement réflexif des candidats ; ces derniers peuvent d'ailleurs s'autoriser de petites pauses entre les parties pour respirer et marquer une transition !

Le jury recommande de privilégier des réponses simples et concrètes, d'adopter un positionnement clair face aux situations proposées, voire d'exprimer un avis personnel – en l'étayant. Les candidat(e)s ne doivent pas hésiter à s'engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont surtout attentifs à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

Il est particulièrement utile pour se préparer à cette épreuve de s'entraîner à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques sans rester dans une vision « idéalisée » de la fonction.

Les visites de tout type d'école et d'établissements scolaire, d'échanges avec leurs personnels pour se construire une culture professionnelle diversifiée contribuent également à une préparation efficace. Ce conseil s'adresse aussi aux candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire afin qu'ils ne se limitent pas à la simple connaissance de ceux qu'ils ont fréquentés et qu'ils tendent parfois à modéliser et à considérer comme étant le reflet d'une situation générale.

Barème d'évaluation (Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)	
Evaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme	... / 20
Evaluation de l'exposé dans son contenu	... / 50
Interrogation sur le sujet de l'exposé et, d'une manière plus générale, sur les compétences requises d'un-e PsyEN	.../30

Annexes

Exemples de questions / spécialité EDO : analyse d'une problématique

« Les Psychologues de l'éducation nationale conseillent et accompagnent tous les élèves dans l'élaboration de leur projet scolaire et professionnel, normalement dans le cadre du conseil et de l'orientation ». Comment mettre en place cette mission de psychologue de l'éducation nationale au sein d'un collège et avec quels partenaires ?

En quoi les psychologues de l'Education Nationale peuvent-ils/elles favoriser la réussite de l'inclusion d'un élève en situation de handicap ?

Quelles actions peut mettre en place le-la psychologue de l'éducation nationale en vue de contribuer à la bienveillance et au climat scolaire au sein d'un établissement scolaire ? Avec quels partenaires ?

Quelles collaborations les psychologues de l'Education Nationale peuvent-ils développer pour agir sur les trois champs de la lutte contre le décrochage scolaire (prévention, intervention et remédiation) ?

Comment le-la psychologue de l'éducation nationale peut-il contribuer à la réussite scolaire et éducative des élèves du lycée professionnel ? Citez quelques actions ? Avec quels partenaires ?

En quoi le-la psychologue de l'Education nationale, a-t-il toute sa place dans le cadre de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en terme d'actions, de conseils, de mobilisation de ressources et de partenaires

Vous commencerez par préciser les différents profils d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

En tant que future psychologue de l'éducation nationale vous travaillez dans un collège où vous observez chaque année un nombre important d'élèves sans solution d'affectation. Comment concevez-vous votre travail dans l'établissement pour lutter contre le risque de décrochage ? Quelles actions mettez-vous en place, avec quels objectifs et quel(s) partenaire(s) ?

Comment le-la psychologue de l'éducation nationale peut-elle travailler avec l'équipe éducative sur le Parcours Avenir afin d'accompagner les élèves dans leur choix d'orientation ? Quel est l'intérêt de cette collaboration pour l'élève ?

Vous évoquez dans votre dossier les diverses influences que l'élève peut subir dans ces choix, dont celle de l'entourage familial. Doit-on absolument privilégier le choix de l'élève à celui qui serait issu des attentes familiales ? Comment permettre aux parents d'être acteurs dans l'orientation de leur enfant ? Quels sont les bénéfices de la co-éducation ? Quelles conditions pour la rendre possible ?

L'accompagnement des élèves en situation de handicap dans l'élaboration de leur projet d'orientation est-il spécifique ? et si oui, en quoi l'est-il ?

Comment le travail d'équipe et de collaboration s'inscrit-il dans les missions du Psychologue de l'Education nationale dans le cadre de l'accompagnement des parcours pour la réussite de chaque élève ?

Comment le Psychologue de l'Education Nationale peut-il contribuer à l'amélioration de l'égalité d'accès et à la mixité des filières. Quels sont les leviers d'actions ? Par qui d'autres ces projets peuvent-ils être portés ?

EXEMPLES DE QUESTIONS POSEES LORS DE L'EPREUVE
« ANALYSE DE PROBLEMATIQUE »
CONCOURS PSYEN OPTION EDA

L'école inclusive a-t-elle des limites ?

Que peut apporter le psychologue de l'Education Nationale dans la réflexion commune des parents et des professionnels ?

En s'appuyant sur votre dossier, quels leviers d'actions le psychologue de l'Éducation nationale disposent-ils pour participer à une école inclusive ? Que peut-on dire de ses actions en particulier auprès des familles quand un enfant scolarisé présentant des difficultés n'a aucun diagnostic de posé ?

En quoi le psychologue EN EDA est-il un acteur essentiel dans le travail d'équipe au sein de l'école, face à l'élève en difficulté ?

Comment le psychologue de l'Education Nationale peut-il accompagner les enseignants dans une réflexion sur les liens entre estime de soi et réussite scolaire ?

Expliquez en quoi le fait d'être pré-orienté et non plus orienté vers les enseignements adaptés a un impact sur l'estime de soi d'un enfant en échec scolaire. Quel argumentaire en faveur des enseignants du premier degré et des familles

En quoi le rapport au savoir est-il un champ d'action pour le-la psyEN ?

Comment le psychologue de l'Education Nationale peut-il favoriser et renforcer les liens école-famille ?

Comment être un tiers dans la relation entre les parents et l'école quand l'enseignant demande une orientation ?

Qu'entendez-vous par « co-éducation active » ? Quelle place donner aux parents de la maternelle à la fin de l'élémentaire ?

Développez un exemple d'action concrète à l'intention d'une équipe d'école afin de l'aider à comprendre quels sont les ressorts de la violence et l'amener à développer des réponses adaptées.

Quel rôle et quelle place le psychologue de l'éducation nationale peut-il avoir dans le traitement de situations scolaires de harcèlement ou de violence ? Quelles actions pourra-t-il mener ?

Quels outils le psychologue de l'éducation nationale peut-il mobiliser pour accompagner une équipe pédagogique dans le cadre d'une situation d'urgence ? Vous pourrez développer un exemple en dehors de la crise sanitaire.

De l'enfant à l'élève : pourquoi et comment le psychologue EN EDA a-t-il toute sa place dans l'entrée à l'école maternelle ?

A l'école maternelle, quelles actions de prévention pourraient mettre en place le psychologue de l'Education Nationale pour lutter contre les effets des inégalités sociales ?

A la page 4 de votre dossier, vous écrivez : « L'évaluation de l'élève à la fin de la maternelle peut avoir une fonction prédictive pour la réussite de l'élève ou les difficultés qui peuvent être attendues dans les différents domaines d'apprentissage à l'école élémentaire. » Comment le psychologue de l'éducation nationale peut-il contribuer à cette évaluation ? Développez en vous appuyant sur les expériences présentées dans votre document.

Quelles sont les missions du psychologue EN EDA sous-jacentes à la transition école-collège ?

Quels outils le psychologue de l'éducation nationale peut-il mobiliser pour sécuriser la continuité du parcours des élèves au moment de la transition école/collège en particulier ?

CONCOURS PSYEN SESSION 2020	EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE	Spécialité : EDO
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve :1H (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	Epreuve n°2 : « Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 09- Mike

SUJET :

Mike est né le 05/07/2007, il est le 6^{ème} d'une fratrie de 8 enfants. Il est le dernier de l'union de ses parents, il a eu 2 petites sœurs par sa mère. Sa demi-sœur de 7 ans sa cadette, née d'une relation de la mère qui n'aura pas duré longtemps, a eu des problèmes de santé à la naissance ce qui a accaparé toute l'attention pendant plusieurs semaines. Puis 2 ans après, est née une 2^{ème} demi-sœur d'une union qui dure encore. Mike vit la majorité du temps avec sa mère, son beau-père et ses 2 demi-sœurs. Il va chez son père quand il en a envie et au minimum un week-end sur 2 et la moitié des vacances. Ses grands frères et sœurs sont indépendants sauf l'une d'elle qui est interne dans un lycée où elle prépare un bac pro.

Il est actuellement scolarisé en 5^{ème} au collège J. Curie de T., ses résultats sont faibles. Les enseignants disent que Mike ne travaille pas du tout, il est souvent inattentif en classe. En 6^{ème}, ce n'était pas mieux. La psychologue de l'Education Nationale a été amenée à le rencontrer à plusieurs reprises car il ne s'investissait pas du tout dans sa scolarité, il avait des problèmes de comportement (agressivité) et il était souvent très fatigué mais il n'a jamais été évoqué la possibilité d'une orientation en SEGPA.

Cette année, lors du premier GPDS, les professionnels présents (principal, infirmière, psy EN, assistante de service social et CPE) ont évoqué la possibilité d'envisager une session à l'atelier relais. Après que le professeur principal ait pris contact avec les parents pour leur en parler et leur demander s'ils accepteraient, le dossier pour un atelier relais a été instruit. La psychologue et l'assistante de service social ont reçu Mike ensemble pour lui expliquer ce qu'est un atelier relais, lui demander s'il était prêt à y aller et discuter avec lui de ses difficultés. Lors de cet entretien, Mike a émis le souhait d'aller à l'atelier relais en exprimant malgré tout l'appréhension de changer de collège et de prendre le bus pour y aller. Il a également exprimé le fait qu'il aime venir au collège car il y retrouve ses copains et qu'il y passe du bon temps. Son projet professionnel est tout à fait en adéquation avec son âge, son immaturité et le fait d'aimer se donner en spectacle. Il aimerait être Youtubeur avec différentes activités : jeux vidéos, acrobaties..., comédien ou boxeur...(il fait de la boxe depuis un an).

Le dossier pour l'atelier relais est passé en commission et a reçu une réponse favorable.

Lors de la session à l'atelier relais, le principal du collège J. Curie de T. a été contacté par l'enseignant de l'atelier pour lui dire que Mike a de très importantes difficultés, qu'il ne peut pas comprendre les enseignements de collège car il a un niveau très faible et que par conséquent il doit aller en SEGPA. C'est pourquoi le Principal demande à la psychologue de revoir le jeune.

La psychologue prend rendez-vous avec les parents, c'est la mère qui se déplace. Lors de l'entretien, celle-ci dit qu'elle a déjà vu l'enseignant de l'atelier qui lui a fait signer une autorisation de test. Elle exprime également le fait que Mike lui a dit, il y a peu, qu'il avait beaucoup souffert du divorce de ses parents et que l'arrivée de ses demi-sœurs lui avait donné l'impression de perdre sa mère.

La psychologue revoit Mike pour la passation du WISC V. Les résultats sont ICV : 103 (94-112) ; IVS : 108 (100-115) ; IRF : 100 (93-107) ; IMT : 88 (81-98) ; IVT : 98 (89-107) ; le QIT n'est pas interprétable car il y a hétérogénéité ; IAG : 103 (97-109) ; INV : 102 (96-108) ; ICC : 91 (84-100).

Résultats scolaires en 6^{ème} : T1 : 7,3 ; T2 : 8,9 ; T3 : 7,1 ; bilan de l'acquisition des connaissances et compétences au T3 : Trimestre très insuffisant. Le bilan de l'année scolaire est très négatif : absences et retards répétés, travail et volonté de réussir inexistantes, comportement immature et perturbateur.

Résultats scolaires au T1 de 5^{ème} : 6,10 ; un ensemble catastrophique dû à une absence totale de travail, des lacunes importantes et une attitude irrespectueuse envers les adultes et ses camarades. Néanmoins, des professeurs ont pu remarquer des efforts, preuve que Mike est capable de faire mieux. Il est le seul à décider s'il veut persister dans cette voie ou au contraire, prouver qu'il veut s'en sortir.

QUESTIONS :

- 1 - Quelle analyse faites-vous de la situation ?**
- 2 - Quelles investigations complémentaires pouvez-vous proposer ?**
- 3 - Au vu des éléments, quelles préconisations peut faire le PsyEN concernant Mike ?**

CONCOURS PSYEN SESSION 2020	EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE	Spécialité : EDO
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : 1H (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	Epreuve n°2 : « Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 09- Mike

SUJET :

Mike est né le 05/07/2007, il est le 6^{ème} d'une fratrie de 8 enfants. Il est le dernier de l'union de ses parents, il a eu 2 petites sœurs par sa mère. Sa demi-sœur de 7 ans sa cadette, née d'une relation de la mère qui n'aura pas duré longtemps, a eu des problèmes de santé à la naissance ce qui a accaparé toute l'attention pendant plusieurs semaines. Puis 2 ans après, est née une 2^{ème} demi-sœur d'une union qui dure encore. Mike vit la majorité du temps avec sa mère, son beau-père et ses 2 demi-sœurs. Il va chez son père quand il en a envie et au minimum un week-end sur 2 et la moitié des vacances. Ses grands frères et sœurs sont indépendants sauf l'une d'elle qui est interne dans un lycée où elle prépare un bac pro.

Il est actuellement scolarisé en 5^{ème} au collège J. Curie de T., ses résultats sont faibles. Les enseignants disent que Mike ne travaille pas du tout, il est souvent inattentif en classe. En 6^{ème}, ce n'était pas mieux. La psychologue de l'Education Nationale a été amenée à le rencontrer à plusieurs reprises car il ne s'investissait pas du tout dans sa scolarité, il avait des problèmes de comportement (agressivité) et il était souvent très fatigué mais il n'a jamais été évoqué la possibilité d'une orientation en SEGPA.

Cette année, lors du premier GPDS, les professionnels présents (principal, infirmière, psy EN, assistante de service social et CPE) ont évoqué la possibilité d'envisager une session à l'atelier relais. Après que le professeur principal ait pris contact avec les parents pour leur en parler et leur demander s'ils accepteraient, le dossier pour un atelier relais a été instruit. La psychologue et l'assistante de service social ont reçu Mike ensemble pour lui expliquer ce qu'est un atelier relais, lui demander s'il était prêt à y aller et discuter avec lui de ses difficultés. Lors de cet entretien, Mike a émis le souhait d'aller à l'atelier relais en exprimant malgré tout l'appréhension de changer de collège et de prendre le bus pour y aller. Il a également exprimé le fait qu'il aime venir au collège car il y retrouve ses copains et qu'il y passe du bon temps. Son projet professionnel est tout à fait en adéquation avec son âge, son immaturité et le fait d'aimer se donner en spectacle. Il aimerait être Youtubeur avec différentes activités : jeux vidéos, acrobaties..., comédien ou boxeur...(il fait de la boxe depuis un an).

Le dossier pour l'atelier relais est passé en commission et a reçu une réponse favorable.

Lors de la session à l'atelier relais, le principal du collège J. Curie de T. a été contacté par l'enseignant de l'atelier pour lui dire que Mike a de très importantes difficultés, qu'il ne peut pas comprendre les enseignements de collège car il a un niveau très faible et que par conséquent il doit aller en SEGPA. C'est pourquoi le Principal demande à la psychologue de revoir le jeune.

La psychologue prend rendez-vous avec les parents, c'est la mère qui se déplace. Lors de l'entretien, celle-ci dit qu'elle a déjà vu l'enseignant de l'atelier qui lui a fait signer une autorisation de test. Elle exprime également le fait que Mike lui a dit, il y a peu, qu'il avait beaucoup souffert du divorce de ses parents et que l'arrivée de ses demi-sœurs lui avait donné l'impression de perdre sa mère.

La psychologue revoit Mike pour la passation du WISC V. Les résultats sont ICV : 103 (94-112) ; IVS : 108 (100-115) ; IRF : 100 (93-107) ; IMT : 88 (81-98) ; IVT : 98 (89-107) ; le QIT n'est pas interprétable car il y a hétérogénéité ; IAG : 103 (97-109) ; INV : 102 (96-108) ; ICC : 91 (84-100).

Résultats scolaires en 6^{ème} : T1 : 7,3 ; T2 : 8,9 ; T3 : 7,1 ; bilan de l'acquisition des connaissances et compétences au T3 : Trimestre très insuffisant. Le bilan de l'année scolaire est très négatif : absences et retards répétés, travail et volonté de réussir inexistantes, comportement immature et perturbateur.

Résultats scolaires au T1 de 5^{ème} : 6,10 ; un ensemble catastrophique dû à une absence totale de travail, des lacunes importantes et une attitude irrespectueuse envers les adultes et ses camarades. Néanmoins, des professeurs ont pu remarquer des efforts, preuve que Mike est capable de faire mieux. Il est le seul à décider s'il veut persister dans cette voie ou au contraire, prouver qu'il veut s'en sortir.

QUESTIONS :

- 1 - Quelle analyse faites-vous de la situation ?**
- 2 - Quelles investigations complémentaires pouvez-vous proposer ?**
- 3 - Au vu des éléments, quelles préconisations peut faire le PsyEN concernant Mike ?**